

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2009.

Sous la présidence de Monsieur Bernard HIRTH, Maire

Présents :

M.	Roland MESSERLIN	1 ^{er} adjoint	M.	Marc ALTER	conseiller
M.	Marc PERRIN	2 ^{ème} adjoint	M.	Timothée HINGRE	conseiller
Mme	Martine BISSLER	3 ^{ème} adjoint	Mlle	Cathy COLONNA	conseillère
M.	Serge JAEG	4 ^{ème} adjoint	M.	Joseph GENSBITTEL	conseiller
Mme	Françoise NAEGELEN	conseillère déléguée	Mme	Annick EHRET	conseillère
M.	Bertrand RISACHER	conseiller	M.	Gérard STOECKLIN	conseiller
M.	Thierry KAYSER	conseiller			

Absente excusée : Mme Marie HINGRE qui donne procuration à Mme Françoise NAEGELEN.

Secrétaire de séance : Mme Françoise NAEGELEN.

Le Maire ouvre la séance à 20h, présente ses vœux aux conseillers et excuse Mme Marie HINGRE qui a donné pouvoir à Mme Françoise NAEGELEN.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal désigne Mme Françoise NAEGELEN comme secrétaire de séance.

Le Maire propose d'enregistrer les débats afin d'en faciliter la transcription sur le registre des délibérations. Cet enregistrement sera effacé après l'approbation du procès verbal de cette réunion. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

1°) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 16 DECEMBRE 2008.

M. KAYSER signale, qu'au point 4 à propos de la dernière phrase, il n'a pas souvenir que M. RISACHER ait fait cette déclaration ni que le choix du maître d'œuvre ait été annoncé. Il convient donc de supprimer cette phrase.

M. RISACHER précise que le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soutzbach (CCVDS) témoigne par écrit des excellentes relations que la CCVDS entretient avec l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR) suite à la mise en garde de M. KAYSER au point 3.

Il répond à la question posée sur l'hébergement du site Internet : la CCVDS va contacter Estvidéo. En réponse à la question de M. GENSBITTEL lors d'une précédente réunion ; la CCVDS a la compétence du réseau d'Estvidéo, à ce titre elle perçoit la redevance d'occupation du domaine public et finance l'enfouissement des câbles pour les réseaux communaux. Ce financement ne s'applique pas pour les opérations de lotissement, néanmoins Estvidéo participe à hauteur de 60% à ces travaux.

Suite à ces précisions le Conseil Municipal approuve le procès verbal par 12 voix pour et 3 abstentions.

Avant de poursuivre l'ordre du jour M. le Maire tient à revenir sur l'article paru dans l'Alsace suite à la réunion du Conseil municipal du 16 décembre 2008. Il désapprouve et regrette de ne pas avoir été prévenu de cette parution vu que ni la commune ni le Conseil Municipal n'a mandaté qui que ce soit pour écrire un compte rendu. Il propose de voter une motion interdisant aux membres du conseil municipal de faire paraître quelque écrit sans avoir été mandaté par le Conseil Municipal.

M. KAYSER revendique être l'auteur de l'article et déclare que, vu l'importance des sujets évoqués lors de la réunion, il n'a fait qu'exercer son droit fondamental à la communication auquel M. le Maire se réfère, d'ailleurs, dans le dernier bulletin municipal.

M. STOECKLIN signale qu'il faut tenir compte de l'implication financière que peuvent avoir ces articles.

M. MESSERLIN cite l'exemple de l'acquisition du bâtiment FELLMANN où le propriétaire argue du fait de la parution de cet article pour signaler une recrudescence des offres d'achat.

A propos de cette acquisition, M. KAYSER se défend d'avoir indiqué la stratégie de la commune puisqu'il a uniquement rappelé le fait que la vente publique (mise à prix 250 000€) a été infructueuse.

M. GENSBITTEL fait remarquer qu'il suffit de consulter le compte rendu affiché pour connaître cette stratégie. Il signale qu'il est lui-même susceptible de s'exprimer par voie de presse afin de commenter son action au sein du Conseil Municipal

M. le Maire retire sa proposition de motion, réitère sa désapprobation et clôt le sujet.

2°) NOMINATION DES CITOYENS D'HONNEUR

M. le Maire propose de mettre en avant les personnes qui par leurs actions oeuvrent à la promotion de la commune en les nommant citoyens d'honneur de Sentheim.

Dans un premier temps, afin de pouvoir les honorer lors de la cérémonie des vœux 2009 du 25 janvier, il propose la nomination de :

- MM. Claude HAFFNER & Jean-François MATTAUER pour leur implication dans le SANTA SHOW qui contribue grandement à la notoriété de Sentheim dans la région,
- M. FARNY pour son engagement pour la réintroduction des cigognes
- M. Raymond MATTAUER pour son implication au musée de la géologie.

Dans un second temps, il propose de créer une structure permettant d'étudier sereinement les propositions futures.

M. KAYSER signale qu'il est contre la nomination de citoyens d'honneur car elle n'intègre pas les anonymes qui oeuvrent pour la notoriété de la commune. De plus, il trouve que la nomination de certaines personnes proposées ce soir, notamment M. Raymond MATTAUER, peuvent prêter à polémique.

M. ALTER propose de créer la structure et de reporter les éventuelles nominations à l'année prochaine.

M. le Maire propose de voter pour le principe d'élévation à la distinction de citoyen d'honneur.

Le Conseil approuve ce principe par 11 voix pour, 2 contre et 2 abstentions.

M. le Maire propose de nommer M. Claude HAFFNER citoyen d'honneur

Le Conseil approuve par 11 voix pour, 2 contres et 2 abstentions.

M. le Maire propose de nommer M. Jean-François MATTAUER citoyen d'honneur

Le Conseil approuve par 11 voix pour, 2 contres et 2 abstentions.

M. le Maire propose de nommer M. FARNY citoyen d'honneur

Suite au résultat du vote : 7 voix pour, 2 contre, 6 abstentions, M. le Maire décide de surseoir à cette dernière nomination.

Il demande une réflexion sur la structure (éventuellement le « conseil des sages ») à créer et sur les critères à retenir.

3°) SECURITE DANS LE VILLAGE

➤ **Zone « trente » rue des Artisans :**

Suite aux recommandations du comité de sécurité, M. le Maire propose de signaler de façon réglementaire la zone 30 dans la rue des Artisans. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

➤ **Stationnement Grand'rue**

Le comité de sécurité préconise d'interdire le stationnement et l'arrêt dans la Grand'rue de part et d'autre de l'intersection avec la rue de Mortzwiller. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

➤ **Panneau d'indication de vitesse**

M. le Maire propose que le comité de sécurité étudie la possibilité d'une implantation d'un panneau d'indication de vitesse, ceci en tenant compte de l'incidence financière (subventions) et des contraintes techniques, afin d'en faire l'acquisition.

M. GENSBITTEL intervient à propos du panneau « Perle de la Doller », il signale que cette structure n'existe plus et demande l'enlèvement de ce panneau.

M. STOECKLIN propose de charger ce même comité de vérifier la cohérence de la signalisation dans le village et de réfléchir à la disposition des priorités le long de la rue de Soppe le Haut.

M. KAYSER demande de vérifier également la conformité des panneaux déjà posés.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

M. RISACHER rappelle que le comité a préconisé que l'arrêt soit obligatoire à toutes les rues qui débouchent sur la Grand'Rue, axe principal qui traverse le village.

M. le Maire propose l'approbation de cette mesure, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

➤ **Défibrillateur automatique**

Suite aux différents articles parus dans la presse et au fait que l'acquisition d'un défibrillateur automatique externe soit éligible pour la dernière fois à la dotation globale d'équipement (DGE) pour les collectivités locales, M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la nécessité d'une telle acquisition.

M. KAYSER signale que le premier quidam venu n'est pas forcément apte à utiliser cet appareil et qu'il lui paraît plus utile d'appeler des spécialistes.

M. ALTER précise que la formation des Sapeurs Pompiers nécessite 16 heures par personnes et a un coût non négligeable et que le corps des Sapeurs pompiers est équipé d'un défibrillateur portable.

Compte tenu des délibérations, M le Maire propose de surseoir à la décision d'acquisition de ce matériel. Le Conseil Municipal approuve cette dernière proposition par 12 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

4°) MODIFICATION DES DROITS DE VACATION

Dans le cadre de la réforme opérée par la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire quant à la surveillance des opérations funéraires, M. le Maire propose de fixer le montant des vacances funéraires à 20€. Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

5°) IMPUTATION EN SECTION D'INVESTISSEMENT

La commune a procédé à l'acquisition de tables et de chariots de manutention auprès de la société C.B.S. pour un montant total de 2864,42 €. Les prix unitaires étant inférieurs à 500€ TTC, M. le Maire propose au Conseil d'imputer cette dépense à la section investissement, les crédits nécessaires ayant été reportés en restes à réaliser (compte 2184). Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

6) URBANISME

➤ **Information PLU**

M. le Maire rend compte de la réunion de prise de contact avec M. JAILLET de l'ADAUHR qui est en charge du projet de PLU de la commune. Pour la prochaine réunion M. JAILLET établira un « état des lieux » qui servira de base aux futurs travaux. Il a d'ailleurs relevé qu'il n'existe pas de commission urbanisme au sein de la commune.

➤ **Commission urbanisme**

Comme l'a souligné le représentant de l'ADAUHR, la commune n'est dotée que d'un comité consultatif de l'urbanisme et non d'une commission nécessaire à l'élaboration du PLU. Pour corriger cette carence, après délibérations, M. le Maire propose que les membres de la commission du lotissement (Mmes BISSLER, COLONNA, MM. ALTER, GENSBITTEL, JAEG, KAYSER, MESSERLIN, PERRIN et RISACHER) et lui-même soient membres de la commission urbanisme et que ces deux commissions soient réunies en une seule commission dénommée commission urbanisme.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

➤ **Bâtiment FELLMANN**

M. le Maire précise qu'une rencontre a eu lieu avec le propriétaire M. GENESTIER le 14 janvier. Celui-ci a indiqué qu'il avait plusieurs nouveaux contacts et a fait référence au compte rendu du Conseil Municipal paru dans l'Alsace qui, selon lui, a réveillé les candidats. Il indique que ces propositions sont supérieures à la notre et nous tiendra au courant de l'évolution de la situation.

7°) POINT SUR LES DELEGATIONS EXTERIEURES

M. le Maire donne la parole aux différents délégués.

M. PERRIN prend la parole :

Pour le SICTOM, il informe le Conseil des points essentiels suivants :

Les tarifs 2009 subiront une forte hausse suite

- A une augmentation conséquente des tarifs d'incinération du SERTRID (+20%) lié principalement à un manque de matière
- A l'instauration de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) de 5€ par tonne incinérée et 10€ par tonne enfouie.

Les subventions des éco points et des plates-formes de déchets verts sont versées à la CCVDS qui a la compétence Ordures Ménagères.

Le surcoût des dépenses du SICTOM sans effectuer les opérations de tri serait de 34%.

Pour le Syndicat mixte du Bassin de la Doller :

Lors de la dernière réunion du Bureau, une présentation des travaux réalisés en 2008 et de ceux à prévoir en 2009 a été effectuée. Le total des travaux prévus s'élève à environ 300 000€ TTC.

En ce qui concerne la présentation du budget, le montant de la cotisation augmente de 2% soit une somme de 2045€ pour la commune de Sentheim.

M. PERRIN précise l'extension du syndicat aux communes d'Aspach le bas, Bourbach le bas et Roderen.

8°) DIVERS ET INFORMATIONS

M. le Maire informe le Conseil de la prochaine réunion des associations, programmée le 20 février 2009, et présente une partie de l'ordre du jour :

- Présentation du site Internet
- Calendrier des manifestations
- Festivité du 14 juillet.

Suite à la réunion du Comité Consultatif « Sport, Loisirs, Animation, Jeunesse » M. RISACHER informe le Conseil que l'élection du Conseil Municipal des Enfants aura lieu le 31 janvier 2009 de 13h30 à 15h30. Le scrutin se fera à la majorité relative vu le nombre de candidats annoncés (56). Il remercie les membres de la

commission pour leur implication et demande un effort de participation pour ce scrutin, particulièrement pour les opérations de dépouillement.

Il propose le vendredi 06 février 2009 pour la mise en place du Conseil des Enfants et l'élection du maire et de son adjoint.

M. PERRIN prend la parole et rend compte des travaux du secrétariat. Il signale qu'à la suite du démontage du plancher des travaux supplémentaires d'isolation sont nécessaires. Pour limiter le surcoût, il propose d'une part d'effectuer ces travaux supplémentaires en régie et d'autre part de récupérer l'armoire ignifugée en place à l'Espace Schuffenecker.

M. le Maire signale que le site Internet, en cours de réalisation, est consultable à l'adresse suivante www.sentheim.fr et demande à contacter M. PERRIN si une quelconque anomalie est détectée. Une page sera dédiée à chaque association et les calendriers de réservation des salles communales seront en ligne. Par contre la mise à jour de ces derniers se fera par le biais du secrétariat de la mairie.

M. JAEG signale que la commune va prendre en charge le raccordement du local du Tennis club au réseau de distribution de l'eau et précise que la location du compteur ainsi que la consommation restent à la charge du club.

Il signale également qu'un avis a été demandé au Comité Technique Paritaire pour la modification d'horaire du poste de Mme MICODI rendue nécessaire par l'augmentation du travail à effectuer à l'issue des travaux de la Mairie.

Mme BISSLER rappelle la réunion de la commission urbanisme le 3 février 2009 à 20h.

De même, M. le Maire rappelle la réunion de travail sur le budget le 17 février à 20h.

M. KAYSER signale qu'un tracteur, appartenant à priori à une GAEC d'Aspach le Haut et tirant une tonne à lisier d'une vingtaine de m³, fait de nombreuses rotations en passant par la rue de Soppe le Haut. Il demande une surveillance des matières déversées dans les champs.

M. MESSERLIN annonce que les lots de fond de coupe ont été préparés avec l'agent de l'Office National des Forêts ; une information par voie d'affichage dans la commune sera effectuée en vue de la vente qui se déroulera début février.

M. le Maire propose la date du 17 mars 2009 pour la réunion du Conseil Municipal consacrée, entre autres, au vote du budget primitif 2009 et si nécessaire une réunion courant février. Il clôt la séance à 23 heures.



APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JANVIER 2009

NOM	PRENOM	FONCTION	PRESENT	PROCURATION
			ABSENT	
HIRTH	Bernard	Maire		
MESSERLIN	Roland	1er Adjoint		
PERRIN	Marc	2ème Adjoint		
BISSLER	Martine	3ème Adjoint		
JAEG	Serge	4ème Adjoint		
NAEGELEN	Françoise	Conseillère Municipale Déléguée		
HINGRE	Marie	Conseillère Municipale	ABSENT	
RISACHER	Bertrand	Conseiller Municipal		
KAYSER	Thierry	Conseiller Municipal		
ALTER	Marc	Conseiller Municipal		
HINGRE	Timothée	Conseiller Municipal		
COLONNA	Cathy	Conseillère Municipale		
GENSBITTEL	Joseph	Conseiller Municipal		
EHRET	Annick	Conseillère Municipale		
STOECKLIN	Gérard	Conseiller Municipal		